

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAYAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
6 heures 49 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 50 minut. matin,	Express.
4 — 32 — —	Express.	11 — 51 — —	Omnibus.
4 — 1 — —	matin, Express-Poste.	6 — 6 — —	soir, Omnibus.
10 — 28 — —	Omnibus.	9 — 23 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle :
Un décret convoquant le Corps-Législatif pour le 28 novembre courant.

C'est pour satisfaire aux prescriptions de la Constitution, que le Corps-Législatif a été convoqué pour le 28 novembre. Après que la vérification des pouvoirs aura eu lieu, on pense que l'assemblée, qui ne tiendra que peu de séances, sera ajournée au mois de janvier, époque où se tiendra la véritable session. Cet ajournement, paraît être indispensable pour donner le temps au Conseil d'Etat de terminer l'examen des projets qui lui sont soumis et particulièrement les réformes à introduire dans la loi de 1807 sur l'usure. — Havas.

On lit dans le *Moniteur* :

S. Exc. M. Abbaticci, garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat au département de la justice, a succombé jeudi à une douloureuse maladie. La magistrature et le pays tout entier s'associeront aux regrets que la mort prématurée de cet homme d'Etat éminent cause à l'Empereur.

BANQUE DE FRANCE.

Le Conseil général de la Banque a décidé, dans sa séance de ce jour, qu'à partir de demain 11 courant, l'escompte des effets de commerce aurait lieu de la manière suivante :

Effets à 30 jours et au-dessus,	8 0/0
— de 31 jours à 60,	9 0/0
— de 61 jours à 90,	10 0/0

Le secrétaire-général,
MARSAUD.

10 novembre 1857.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 11 novembre. — Les nouvelles de New-York, en date du 28, sont plus favorables. Les fonds publics et les marchandises haussaient ; l'argent était plus abondant. La situation des Banques était meilleure. »

Londres, 11 novembre. — « Le marché a été très-agité par l'annonce des faillites de MM. San-

derson et Sandeman, courtiers d'escomptes et de la City Bank de Glasgow. »

Madrid, 11 novembre. — « Il y a eu hier, une brillante réception au palais à l'occasion de la bonne arrivée de LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Montpensier.

» Tout se prépare pour la délivrance de S. M. la Reine. »

Marseille, 11 novembre. — « Le paquebot d'Orient apporte les nouvelles suivantes de Constantinople, 4 novembre. Une ovation populaire avait été faite à Bucharest aux députés. Sur divers points il y avait des mouvements de paysans. On remarquait de l'agitation dans la Bulgarie.

» La Porte a expédié une seconde note protestant contre l'union des Principautés.

» La douane turque veut augmenter de 10 % les droits d'entrée sur les marchandises. Les Consuls protestent.

» Les catholiques de Syrie et de Jérusalem vont envoyer une députation à Paris pour remercier l'Empereur et réclamer de nouveau sa protection. »

Londres, 12 novembre. — Le général Wilson, tombé malade, a remis le commandement au général Penny.

Nana-Sahib était, dit-on, près de Bonda, excitant à la révolte le contingent de Gwalior.

800,000 livres sterling ont été envoyées hier en Ecosse où il règne une immense panique. Des troupes protègent à Glasgow les banques contre les ouvriers.

Berne, 12 novembre. — Le conseil fédéral suisse permet la construction du pont du Rhin près de Coblenz pour le chemin de fer, à la condition qu'on pourra interrompre immédiatement les communications si les intérêts militaires l'exigent.

Trieste, 12 novembre. — Les nouvelles du 7 annoncent que Omer-Pacha a ajourné son départ pour Bagdad jusqu'à nouvel ordre.

À Athènes, on prétendait, le 8, que les ministres des finances et des cultes quitteraient le cabinet.

Les dépêches de Téhéran, du 18, constatent que la guerre civile continue. Deux colonnes turcomanes sont entrées dans le pays, et l'ambassadeur de

Russie presse le gouvernement du Shah, pour qu'il consente à une intervention armée. Le Shah refuserait cependant et aurait envoyé à Tiflis un ambassadeur extraordinaire autorisé à aller aussi à Saint-Petersbourg, au besoin.

Les mêmes nouvelles annoncent que Ferruck-Khan serait rappelé et nommé Sadrasam.

Vienne, 12 novembre. — Constantinople, 7 novembre. — Une nouvelle dépêche turque a été adressée aux puissances signataires concernant les Principautés. Elle est datée du 28 octobre.

» Le *Journal de Constantinople* déclare que la situation des Principautés est critique et assure, en outre, qu'il s'y fait remarquer une grande fermentation. — Havas.

EXTÉRIEUR.

AFFAIRES DES INDES.

Les journaux de Londres publient deux dépêches télégraphiques officielles contenant des nouvelles de l'Inde.

Voici, d'après le *Sun*, la dépêche parvenue au foreign-office :

« Le *Portinger*, parti de Bombay le 18 du mois dernier, est arrivé à Suez le 2 courant. Delhi, qui était tombé en notre pouvoir le 20 septembre, avait été complètement occupé le 21, et la totalité des ennemis en avait été chassée. 61 officiers et 1,478 soldats, formant le tiers des troupes d'attaque, avaient été tués ou blessés pendant l'assaut du 14.

» Le général Nicholson était mort de ses blessures le 21.

» Le vieux roi, qu'on dit âgé de quatre-vingt-dix ans, et sa cavalerie, s'étaient rendus au capitaine Hodson, à quinze milles environ au sud de Delhi. Il était accompagné de sa première femme : on leur avait laissé la vie sauve. Deux de ses fils, pris également par le capitaine Hodson, à cinq milles de Delhi, ont été immédiatement fusillés ; leurs corps ont été apportés dans la ville et déposés au bureau de police.

» Le 23, on avait envoyé de Delhi deux colonnes mobiles, chargées de poursuivre l'ennemi.

» Il paraît, d'après les nouvelles arrivées d'Agra, qu'une colonne était parvenue jusque dans le voisi-

FEUILLETON

LES DEUX SOEURS.

PREMIÈRE PARTIE. — MILAN.

(Suite.)

Un sourire de bête fauve se dessina sur les lèvres minces et flétries d'Ericcio.

— Signor duc, reprit Sforza, avant d'accepter l'offre glorieuse que vous voulez bien me faire, permettez-moi une observation, et veuillez ne pas vous offenser de ma franchise. — Parlez sans crainte, signor Sforza, je suis homme à entendre la vérité. — Je ne me fais pas d'illusion sur mon propre mérite, Signor duc ; le comte de Carmagnola est un héros que je n'ai pas la prétention d'égaliser... Cependant, il se pourrait que le sort des armes me fût favorable ainsi qu'à lui ; il se pourrait encore que l'armée habituée à vaincre sous mes ordres, se prit d'enthousiasme pour moi, comme il est arrivé pour lui, et il ne serait pas impossible que j'eusse à la cour quelque perfide ennemi qui m'imputât à crime, près de Votre Altesse, des faits dont je serais parfaitement innocent. N'admettez-vous pas que tout cela soit possible ? — Tout cela peut être, en effet. — Vous trouverez donc naturel, Signor duc, que je songe à me mettre en garde contre les pièges qui pourraient m'être tendus à l'avenir. — Sans

doute dit le duc avec un peu d'embarras ; et quelle garantie voulez-vous ? — La seule que je puisse considérer comme solide et réelle, Signor duc, la main de la princesse Bianca Visconti.

À cette demande, Ericcio, d'ordinaire si maître de lui-même, tressaillit brusquement, et sa pâleur prit une teinte cadavéreuse ; il glissa un regard rapide vers le duc de Milan, mais il ne put rien démêler sur son visage. Si imprévu que fût le coup, le duc était resté entièrement maître de son émotion.

— Je crois, Signor duc, ajouta Sforza avec une dignité un peu hautaine ; je crois qu'un Sforza, adressant une demande de cette nature à un Visconti, ne saurait être taxé de témérité. — Et je partage si complètement votre avis sur ce point, répondit Philippe-Marie, que je vous eusse déjà fait moi-même cette proposition, si je n'eusse jugé plus convenable d'attendre qu'elle vint de votre part.

Ericcio se baissa tout-à-fait sur son papier, et se mit à écrire avec ardeur pour cacher le sentiment de haine et de vengeance qui brûlait dans ses yeux.

— Signor duc, dit Sforza, vous comblez en ce moment le plus cher de mes vœux ; comptez désormais sur mon dévouement comme sur celui d'un fils. — Vous nous quittez, Signor ? — Je me retire pour ne pas abuser d'un temps si précieux pour vos sujets.

Sforza s'inclina, et sortit le front rayonnant de bonheur.

Restés seuls, le duc et son secrétaire eurent un long entretien, dont la démarche suivante, que fit le soir même Ericcio, nous apprendra la conclusion.

Quand la nuit fut tout-à-fait tombée, le secrétaire sortit du palais, et se rendit dans l'une des rues les plus sales et les plus étroites de Milan. Il frappa trois coups à la porte d'une maison d'un si triste aspect, qu'on eût eu peine à la croire habitée. La porte s'ouvrit, et il se trouva face à face avec un individu dont la mine chétive et les vêtements délabrés étaient en harmonie parfaite avec l'espèce de mesure qui lui servait de gîte. Cet individu n'était autre que Gabrino.

— Le seigneur Ericcio chez moi ! s'écria Gabrino à l'aspect du secrétaire de Visconti. — Cela t'étonne, n'est-ce pas ? dit Ericcio. Tu ne soupçonnes guère quel motif peut m'amener ici ? — Oh ! j'en ai quelque idée, riposta Gabrino avec un sourire narquois. — Et comment peux-tu le savoir ? — Mais par vous-même, Signor, mais puisqu'il vous plaît de vous montrer aujourd'hui à visage découvert, je puis vous avouer que je vous ai parfaitement reconnu l'autre jour, en dépit des précautions que vous prenez pour vous cacher. — Précautions nécessaires quand nous causions sur la voie publique, où l'on eût pu

nage d'Allighor, et qu'une autre serait arrivée le 28 septembre dans les environs de Muttra. Le 19 septembre, le général Havelock, venant de Cawnpore, avait traversé le Gange avec 2,500 hommes et avait ravitaillé la résidence de Lucknow le 25, précisément au moment où la ville venait d'être minée et où les assiégeants se préparaient à la faire sauter. Le 26, les retranchements de l'ennemi avaient été emportés, et, le 29, une grande partie de la ville avait été prise; il y avait eu 450 morts et blessés; le général Neil avait été tué.

» Il y avait eu dans la présidence de Bombay un léger soulèvement de rebelles près Nassick. Dans la répression de ce mouvement, le lieutenant Henry, de la police d'Ahmedragger, avait été tué.

» Les troupes de Madras avaient battu les insurgés du 52^e près Kempli et en avaient tué 150.

» Un indigène de Rieer et un cipaye ayant été convaincu de trahison, ont été placés devant la bouche des canons, à Bombay, le 15 octobre.

» Des tribus de pillards dans le Penjaub, entre Moulta et Lahore, ont causé dernièrement quelque inquiétude; mais aujourd'hui tout est rentré dans l'ordre.

» Le 3 courant, l'*Emen* est arrivé d'Australie à Suez, ayant touché la côte près d'Aden.

» L'*Indostan* est arrivé à Suez, de Calcutta, ce matin, avec des nouvelles de Calcutta, du 9 octobre; Madras, 14 octobre; et Galle, le 18 octobre.

» Les nouvelles, par la voie de Bombay, sont confirmées.

(Ces nouvelles ont été reçues du consul général Green à Alexandrie, le 5 novembre, pour le comte de Clarendon.)

» Signé : le consul CRAIG.

» Cagliari, le 10 novembre, dix heures et demie du soir.

» Signé : LYONS,
amiral et commandant en chef.

La Compagnie des Indes a reçu, de son côté, la dépêche suivante :

« Alexandrie, 5 novembre 1857.

» Delhi était complètement en notre pouvoir le 20 septembre. Le lieutenant Hodson a pris le roi et la reine le 21. Deux des fils du roi ont été tués. On n'a reçu encore aucun rapport officiel, mais notre perte est beaucoup plus considérable qu'on ne l'avait d'abord supposé. Les insurgés sont partis vers Rohilkund et Muttra; quelques-uns pour Oude; ils étaient poursuivis par nos troupes. M. Greathead, commissaire de Delhi, est mort le 19 septembre, du choléra, et le général Nicholson est mort le 23, des blessures qu'il avait reçues à l'assaut.

» Lucknow a été secouru le 25 septembre; les détails ne sont pas connus. Nous avons essayé de grandes pertes, environ 500 hommes tant tués que blessés. Le secours est arrivé à temps, car l'ennemi avait poussé ses mines en avant, ce qui eût mis la garnison à sa merci.

» L'avant-garde des colonnes de Madras a battu les rebelles du 52^e d'infanterie du Bengale, près de Subbulpore, le 25; elle en a tué à peu près 150. Le pays de Malwa est dans l'agitation. Bhopawur a été brûlé; le mécontentement règne à Dhar, à Amjherra et à Mundessar. Des troupes marchent vers Mhow.

» Tout est tranquille dans le Scinde, mais la frontière n'est pas dans un état satisfaisant. Le général Jacob se rend immédiatement dans le Scinde.

» Il y a une insurrection de Bheels à ... et l'on a découvert un complot à Bombay.

» Le Deccan et les Etats du Mahratta méridional sont tous tranquilles, ainsi que le pays de Nizam et la présidence de Madras.

» Cagliari, 10 novembre, dix heures quarante-cinq minutes.

ANGLETERRE. — Nous croyons que la dernière malle de l'Angleterre partie pour l'Inde, emporte un document annonçant que la reine Victoria a exprimé le désir que sir John Lawrence soit promu à la première classe (grand-croix) de l'ordre du Bain.

Il y a eu un conseil de cabinet à la résidence officielle de lord Palmerston, Downing-Street.

BELGIQUE. — L'ajournement des chambres belges a suivi de près la formation du cabinet. Les arrêtés qui nomment les nouveaux ministres ont paru hier matin au journal officiel, et à une heure, M. Rogier, ministre de l'intérieur, donnait lecture au sénat de l'arrêté suivant :

« Léopold, roi des Belges,

» A tous présents et à venir, salut.

» Vu l'article 72 de la Constitution;

» Sur la proposition de M. le ministre de l'intérieur et de l'avis de notre conseil des ministres,

» Nous avons arrêté et arrêtons :

» Art. unique. Les chambres sont ajournées.

» Donnée à Bruxelles, le 10 novembre 1857.

» (Signé) LÉOPOLD.

Une demi-heure après, la chambre des représentants recevait du ministre de l'intérieur la même communication.

Les chambres se sont aussitôt séparées, sans tenir compte de l'opposition de M. Dumortier, qui demandait à démontrer que les chambres ne pouvaient être ajournées avant la constitution définitive du bureau.

(Constitutionnel.)

— On nous mande de Bruxelles, le 10 novembre :

Aujourd'hui, à une heure, la chambre des représentants présentait une physionomie animée. Les membres étaient au nombre de 72. Les tribunes publiques regorgeaient de spectateurs. Quelques mesures d'ordre avaient été prises. Le nombre des factionnaires était augmenté. Quelques groupes stationnaient sur la place du palais; leur attitude était celle de la simple curiosité. A une heure et demie, M. Auspach, doyen d'âge, monte au fauteuil. MM. Cromber et Deléchy, les membres les plus jeunes de l'assemblée, occupent au bureau les sièges de secrétaires. Après l'appel nominal et la lecture du procès-verbal de la dernière séance, le président annonce qu'on va passer à la vérification des pouvoirs des membres élus partiellement depuis la précédente session. Immédiatement, M. Rogier, nouveau ministre de l'intérieur, monte à la tribune et lit un arrêté royal par lequel les chambres sont ajournées sans époque fixe. Un cri unanime part des tribunes et des bancs de la gauche. — Les représentants quittent leurs sièges et se retirent en se livrant à des colloques animés. La même chose a lieu au sénat. — Havas.

RUSSIE. — On écrit de Saint-Petersbourg, le 2, à la *Nouvelle Gazette de Prusse* :

« L'opinion qui s'était propagée peu à peu d'une prochaine suppression du servage, est devenue une certitude depuis le retour de l'Empereur. On sait aujourd'hui que l'Empereur lui-même veut fermement cette réforme, et l'on croit savoir que, le 18 décembre, jour de la fête de l'empereur Nicolas, a

été choisi pour la publication de cet acte, parce que feu l'Empereur aurait recommandé cette mesure à son fils, sur son lit de mort. »

FAITS DIVERS.

Un incendie considérable a envahi les bureaux de la mairie du 6^e arrondissement de Paris dans la nuit du 5 au 6 février dernier, et détruit entre autres choses tous les registres constatant les mariages et les décès. Cette perte ne pouvait avoir de graves résultats en ce qui concerne les actes antérieurs au 1^{er} janvier 1857, puisque le double de ces actes est déposé dans les archives du Palais-de-Justice. Quant aux actes qui avaient été reçus du 1^{er} janvier au 5 février dernier, et dont les registres avaient été brûlés, le tribunal, à la requête du procureur impérial, ordonna qu'il serait procédé, devant M. Jules Petit, juge suppléant au tribunal de la Seine, à une enquête, tant par titres que par témoins, à l'effet d'arriver à leur rétablissement. Des feuillets épars des anciens registres sauvés de l'incendie, et portant les numéros d'ordre des actes inscrits, ont constaté que, du 1^{er} janvier au 5 février, il avait été inscrit 118 actes de mariage et 360 actes de naissance.

Les opérations de l'enquête, dans laquelle près de 1,500 témoins ont été entendus, ont duré quatre mois. Les divers registres des paroisses et églises réformées de Paris ont été consultés, les bulletins de naissance des enfants admis à l'hospice des Enfants-Trouvés, pendant le même espace de temps, ont été compulsés ainsi que les feuillets préservés de l'incendie des registres de la mairie du sixième arrondissement; à l'aide de ces moyens d'investigation, 344 actes de naissance sur les 360, et 117 actes de mariages sur 118, ont pu être reconstitués.

Quant au mariage qui n'a pu être rétabli, les numéros d'ordre des feuillets du registre incendié ont fait connaître qu'il a dû être prononcé les 24 ou 27 janvier dernier; mais, comme son dossier et le feuillet qui le concerne ont été complètement brûlés, et que personne, ni époux, ni témoins; ne s'est présenté jusqu'à ce jour, on n'a pu le reconstituer. Cette lacune pourra être remplie quand les parties se feront connaître. Il en est de même des seize actes concernant les naissances pour lesquels tous les droits sont réservés.

La première chambre du tribunal de la Seine, par deux jugements rendus le 10 novembre présent mois, sur les conclusions de M. l'avocat impérial Pinard, a reconnu l'existence des actes rétablis et ordonné que ces jugements seraient transcrits chacun séparément sur les doubles registres de l'année courante, à l'effet de tenir lieu aux parties intéressées des actes incendiés.

— Voici pour les horticulteurs une découverte qui doit les intéresser vivement; nous la trouvons signée dans le journal *l'Agriculture* :

« Au printemps de 1855, M. Poléon, jardinier à Saint-Germain-en-Laye, avait ses groseilliers à grappes et à maquereaux dévorés par les chenilles; il eut l'idée de répandre de la cendre de bois au pied de chaque groseillier et d'en saupoudrer les branches inférieures; puis il fit tomber les chenilles en frappant légèrement chaque pied avec une baguette.

» Les chenilles, en voulant remonter sur les groseilliers, furent arrêtées par la cendre, et, atteintes par la partie caustique, s'y roulèrent convulsivement et périrent toutes.

trouver étrange de nous voir ensemble. — Eh bien, Signor, m'apportez-vous quelque bonne nouvelle? Le moment d'agir est-il venu? — Il ne tardera pas. Tu connais le palais de Carmagnola? — Parfaitement, Signor. — Tu iras chaque jour t'informer adroitement s'il est de retour, dès qu'il y sera rentré, tu viendras m'en prévenir, et le lendemain... — Eh bien? — Eh bien, ta vengeance sera satisfaite et ta fortune assurée. — Que le ciel vous entende, Signor; car j'ai besoin de l'aide des honnêtes gens, et mes affaires sont dans un piteux état.

Ericcio sortit, reconduit jusqu'à la rue par Gabrino, qu'il engagea, toutefois, à rentrer au plus vite, craignant d'être aperçu dans la société d'un pareil homme. Gabrino obéit, mais pas assez vite, cependant, pour échapper au regard d'un individu qui traversait la rue, et dont le visage exprima à la fois la surprise et l'inquiétude à l'aspect du secrétaire.

— Par Jupiter! s'écria ce personnage quand il se vit seul dans la rue; je ne me suis point trompé, c'est bien ce démon incarné d'Ericcio. Ericcio! le secrétaire de Visconti, sortant de chez Gabrino, ce gibier de potence! Bramante, mon ami, voilà qui mérite réflexion et demande à être éclairci. Mais que faire? Et par Bacco! allons au *Blond Phœbus*! La charmante Beppa me servira de quoi débrouiller mes idées... Deux bouteilles de bon

vin de Chio ne seront pas de trop pour démêler une affaire aussi grave.

VIII.

C'était l'heure des vêpres; tous les Milanais se rendaient à l'office, parés de leurs plus beaux habits. La cathédrale, surtout, était envahie par la foule des fidèles, qui défilaient en silence sous ces arceaux gothiques, chacun cherchant la place qui lui appartenait.

A côté de l'un des piliers les plus rapprochés du chœur trônait la brillante hôtelière du *Blond Phœbus*, la signora Beppa. Les traits de la belle Napolitaine rayonnaient de bonheur.

Non moins heureux, non moins triomphant que l'hôtelière du *Blond Phœbus*, le capitaine Bramante s'épanouissait avec l'orgueil d'un beau lis aux regards des Milanaises, lorsqu'il se sentit tirer légèrement par la manche. Il se retourna et aperçut derrière lui un individu dont les traits étaient à moitié cachés par une espèce de capuchon écarlate comme en portaient alors les gens du peuple. Le capitaine eut peine à retenir un cri de surprise à l'aspect de cet homme; cependant il dissimula son étonnement; et jeta un regard sur Beppa qui lui tournait le dos en ce moment, complètement absorbée par la prière, il s'éloigna avec précaution et suivit l'é-

tranger, qui lui-même s'était retiré de la foule dès qu'il s'était vu reconnu par Bramante.

Quand ils furent sortis de la cathédrale, ils tournèrent tous deux dans une petite rue obscure et déserte, et ne s'abandonnèrent qu'après s'être assuré par un regard jeté à droite et à gauche, qu'ils ne couraient aucun risque d'être espionnés.

— Comment! s'écria Bramante, vous avez osé revenir à Milan! Mais vous ne savez donc point ce qui s'y passe? — Jé le sais bien, répondit Carmagnola, que je suis ici depuis trois jours, et que je n'ai confié mon retour à personne, pas même à toi; non pas que je craignisse une indiscretion de ta part, mon bon Bramante, mais parce que je voulais observer et livrer à mes seules appréciations tout ce qui se faisait en dehors de moi, sans moi et contre moi. Je le sais si bien, que tu me vois déguisé en homme du peuple, et que j'ai mis tous mes soins à n'être point reconnu. Mais aujourd'hui j'ai besoin de m'entendre avec toi sur ce qu'il me reste à faire. Rendons-nous donc à ma demeure, nous y seront plus commodément qu'ici. J'espère aussi y être plus en sûreté que dans le taudis que j'habite depuis mon arrivée, et où il m'a semblé, ce matin, que j'étais épié par des regards curieux.

(La suite au prochain numéro.)

» D'après ces résultats obtenus, M. Poléon essaya si, par l'emploi de la cendre, il ne parviendrait pas à faire disparaître les cloques, les pucerons et les fourmis sur des pêchers qui perdaient leurs premières feuilles. A cet effet, on les couvrit de cendre; les feuilles malades tombèrent, mais les autres reprirent leur couleur et leur développement naturels.

» M. Poléon a tenté, avec le même succès, l'emploi de la cendre pour guérir plusieurs plantes affectées par la rouille: il a également réussi sur la vigne attaquée par l'oïdium. « J'ai saupoudré de cendre, dit-il, les grappes atteintes, et j'ai récolté des raisins parfaitement sains et venus à complète maturité. »

» En délayant la cendre dans un pot et en enduisant le corps des arbres fruitiers, il est parvenu à détruire les pucerons et autres insectes qui s'y attachent et leur font un si grand tort. Encouragé par le succès de ses expériences répétées, M. Poléon n'a pas hésité à recourir à l'emploi de la cendre et à en répandre sur ses pêchers, pommiers, etc., toutes les fois que des pluies glaciales sont tombées, et ce moyen lui a constamment réussi pour empêcher la chute des feuilles et des fruits.

» La cendre doit, autant que possible, être employée lorsque les plantes sont encore humides de la rosée ou de la pluie. Si les plantes languissent faute d'eau et qu'elles se trouvent en même temps attaquées par les insectes, il faut arroser le pied et couvrir les feuilles de cendre.

» L'application de la cendre, faite deux ou trois fois dans l'année sur la vigne pendant la rosée ou après la pluie, sans attendre qu'elle soit malade, est une précaution bonne à prendre, et que M. Poléon conseille aux viticulteurs. Comme témoignage de l'influence salutaire de la cendre, cet habile horticulteur a déposé sur le bureau de la société d'horticulture de Saint-Germain une pomme profondément attaquée du ver; ce ver ayant été retiré au moyen d'une longue épingle, la plaie avait été nettoyée et le trou rebouché avec de la cendre; la plaie s'est bien cicatrisée, et ce fruit a atteint tout son développement.

» Le procédé de M. Poléon est simple; il n'exige pas une dépense relativement considérable, et nous ne pouvons qu'engager les horticulteurs à l'employer, ne serait-ce d'abord qu'à titre d'essai. »

— A Menaggio, sur le lac de Como et dans les environs, a eu lieu, le 4 de ce mois, un tremblement de terre très-violent et accompagné de véritables phénomènes: Il était deux heures du matin et les eaux du lac, dans lesquelles se jouait le plus beau clair de lune, ressemblaient à un vaste miroir, tant elles étaient tranquilles, lorsque tout-à-coup un vit serpenter sur cette calme surface trois ou quatre vagues gigantesques; elles s'approchèrent si violemment du rivage que toutes les barques qui y étaient attachées, les unes furent renversées, les autres poussées jusqu'à la hauteur des maisons où elles se brisaient ou bien déposées sur le rivage ou emportées par le reflux, les câbles, les chaînes, tout ayant été brisé. Au même instant, ébranlé par cette puis-

sante secousse souterraine, qui soulevant du fond du lac une énorme quantité de pierres, en lança une grêle formidable contre toutes les maisons qui bordent le lac, un rocher gigantesque s'abîma soudain à 5 milles de distance de Menaggio augmentant la violence des vagues et élevant le niveau du lac. Par un hasard heureux, vu le nombre de barques qui ont été brisées et celui des personnes qui y dormaient, on a à regretter que la perte de deux femmes.

Pour les faits divers: P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Par décret impérial, M. Ernest Beulé, de Saumur, docteur ès-lettres, ancien membre de l'École française d'Athènes, est nommé professeur d'archéologie près la bibliothèque impériale de Paris.

Marseille, 13 novembre. — La malle de Calcutta vient d'arriver. Les nouvelles qu'elle apporte sont du 8 octobre. Les lettres particulières expriment l'espoir du rétablissement des relations avec les hautes provinces avant six mois; mais les prix excessifs des marchandises se soutiendront longtemps. L'anarchie a ruiné la plupart des commerçants, et, à l'intérieur, les cultures sont négligées et l'on craint la famine.

Man-Singh, avec 15,000 rebelles d'Oude, a essayé de surprendre les Anglais, mais il a été repoussé et blessé. Le fils du roi d'Oude s'est enfui. Le rajah de Cawnpore, fortement retranché, a repoussé l'attaque des troupes de Madras.

Bruxelles, 13 novembre. — Le *Moniteur belge* publie l'arrêté de dissolution de la Chambre des représentants, qui fixe en outre les élections au 10 décembre, et la réunion du parlement au 15 du même mois.

M. Lebeau, ancien ministre des affaires étrangères, et M. Delfasse, ancien président de la chambre, tous deux membres de la gauche, sont nommés ministres d'Etat. — Havas.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 5 au 12 novembre.

L'élévation du taux de l'escompte à 10 p. 100 à Londres et Paris, tel est l'événement capital de cette semaine, et l'on ne peut que se féliciter de l'attitude pleine de sagesse que les capitalistes gardent en présence de mesures qui indiquent une situation assurément très-grave et très-difficile. Loin de s'effrayer outre mesure et de trahir leurs inquiétudes par des ventes qui aggraveraient l'étendue du mal, ils préfèrent s'abstenir et limiter leurs opérations. De là résulte une grande fixité dans les cours, bien préférable à la baisse.

L'essor des affaires est considérablement diminué; bien des positions se liquident, et, quand le moment sera venu d'entrer dans la voie de la hausse, le marché s'y trouvera préparé et amené tout naturellement, sans catastrophe et sans secousse. Les vendeurs se sont arrêtés, et on a même signalé ces jours-ci des rachats du découvert. Plus nous approchons de l'époque du détachement du coupon, et plus le prix de 67 fr. oppose de résistance aux progrès de la baisse. Depuis le rapport de M. le ministre des finances, qui a annoncé que le gouvernement s'occupait, d'accord avec les compagnies et

la Banque, de régulariser les émissions d'obligations, les fonds publics ont repris faveur, et leur amélioration est singulièrement facilitée par cette assurance.

Le marché de nos chemins de fer est dans les mêmes conditions que celui de la rente, c'est-à-dire dans le *statu quo*; les cours s'affaissent cependant un peu, mais la baisse se concentre sur quelques chemins, qui paraissent être le point de mire d'arbitrages. C'est ainsi que s'explique la dépréciation de l'Orléans, de l'Est, et celle de l'Ouest, provoquée aussi par une diminution de recette de près de 60,000 fr.

Le Lyon fassonné a été très-offert depuis le détachement de son coupon. Le Midi a conservé sa faiblesse habituelle. Les chemins secondaires étaient sans affaires. Les actions nouvelles des Ardennes se soutiennent de 460 à 465.

Le marché industriel est aussi dans une grande stagnation. Il y a fort peu d'affaires auxquelles on puisse assigner un cours. Les offres abondent sur le Comptoir central Bonnard, qui est tombé à 125 fr.

La Bourse commence à s'occuper de la canalisation de l'Ebre, et des conditions avantageuses auxquelles la Caisse des actionnaires associe le public à l'intérêt qu'elle a pris dans cette entreprise. On sait qu'elle donne à 500 fr. des actions dont le capital nominal est de 555 fr., et qu'elle garantit en même temps 6 0/0 d'intérêt sur cette somme de 555 fr.

La Compagnie marbrière du Maine se négocie toujours facilement, la Caisse centrale de l'Industrie à 125.

Les actions du chemin de fer de la ligne de l'Italie sont demandées depuis quelques jours. Les Chambres piémontaises ont ratifié, au profit de cette Compagnie, la concession du chemin de Bomo d'Ossola, aboutissant à Arona et celle du tronçon du Chablais.

Le Conseil d'Etat du canton de Genève vient à son tour d'accorder à la Compagnie, le 13 octobre dernier, le prolongement de ses lignes jusqu'à Genève.

Le réseau de la Compagnie, ainsi agrandi, est appelé à réunir les chemins de fer de Lyon à Genève, de Salins à Jougues et de l'Ouest-Suisse aux réseaux du Piémont et de la Lombardie.

Pour construire les nouvelles lignes concédées, un délai de six ans est accordé à la Compagnie.

L'ouverture très-prochaine de la ligne du Valais permettra à la Compagnie, avant qu'elle construise ses autres lignes, de transporter, par les paquebots du lac de Genève, et au moyen du service amélioré du passage du Simplon, les voyageurs et les marchandises directement de Genève au chemin de fer d'Arona à Novare. — A. Dupont. (Correspondance générale de l'Industrie.)

BOURSE DU 12 NOVEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 03 cent. — Ferme à 66 35
4 1/2 p. 0/0 hausse 35 cent. — Ferme à 90 75.

BOURSE DU 13 NOVEMBRE.

5 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 66 35.
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Ferme à 90 50

Préparation spéciale à l'École centrale par les meilleurs professeurs de Paris. M. CLAIR s'est chargé de la direction des études; un membre du conseil général des ponts-et-chaussées s'occupe de l'enseignement mathématique, soit préparatoire, soit spécial; un ancien principal de collège fait les cours de français. — Chambres particulières. — Prix modérés. — Paris, 10, rue du Parc-Royal, à côté de l'École centrale des arts et manufactures.

P. GODET, propriétaire-gérant.

HOSPICES DE SAUMUR.

ADJUDICATION DE FOURNITURES

d'Objets de Consommation
A faire auxdits Hospices, pendant l'année 1858.

Le lundi 30 novembre 1857, à l'heure de midi, il sera procédé, en présence de la commission administrative des Hospices de Saumur, en son bureau, à l'Hôtel-Dieu, à l'adjudication des fournitures à faire auxdits Hospices, depuis le 1^{er} janvier 1858, jusqu'au 31 décembre de la même année, des objets suivants:

- 1^{re} SECTION. Pain;
2^{me} id. Beurre;
3^{me} id. Sel, sucre, savon, riz, huile d'olive, huile de noix, fromage de Gruyère, vermicelle, café, chocolat, poivre, amidon fin et surfin, farine de graine de lin, pruneaux du pays en bouchon;
4^{me} id. Huile de colza, chandelle, bougie;
5^{me} id. Bois à brûler, cotrets, charbon de bois, braise de four;
6^{me} id. Charbon de terre, de la

provenance de Merthyr (Angleterre).

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, lesquelles seront reçues au Secrétariat des Hospices, jusqu'à l'heure incluse qui doit en précéder l'ouverture. Les personnes illettrées devront présenter une soumission dressée par un fondé de pouvoirs dont la procuration notariée sera jointe à l'enveloppe.

Les soumissions seront timbrées; elles porteront cette suscription: *Soumission pour la fourniture à faire aux Hospices de Saumur, des articles compris dans la section n°*. Elles exprimeront un rabais en centimes et centièmes de centime.

Toutes les soumissions pour fournitures de riz, vermicelle, huile d'olive et de colza, miel, sucre et savon seront accompagnées d'échantillons portant le même cachet que les soumissions.

On n'admettra à concourir aux adjudications que des personnes notablement solvables et qui exercent personnellement le genre de commerce auquel se rapportent les adjudications. Le cahier des charges est déposé au Secrétariat des Hospices, à l'Hôtel-Dieu, où toutes personnes pourront en prendre connaissance, ainsi que des quantités approximatives à fournir,

tous les jours, de midi à trois heures, les fêtes et dimanches exceptés.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 15 septembre 1857, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison de feu le sieur FORTAIRE, jardinier-fleuriste à Saumur, faubourg Nantilly, rue du Pressoir-Saint-Antoine, à la vente publique aux enchères du mobilier et des fleurs dépendant de sa succession.

Il sera vendu:

Environ 2,000 pots de différentes fleurs et arbustes tels que: citronniers, camélias, jasmins, verveines, rhododendrons, banziana, myoporum, fabiana, abutilon, venusum, magnolias, cistes, wegelia, cinéraria, pitosporum, plantes grasses et autres, dont le détail serait trop long, quantité de paillassons, bâches vitrées, panneaux de serres, pots vides, outils de jardiniers, charrettes à bras, lits, conettes, effets, etc.

On formera des lots aux choix des acquéreurs.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, à Saumur.

GRANDE VENTE MOBILIÈRE

Le mardi 1^{er} décembre 1857, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez M. Philippe Stellwagen, propriétaire à Saumur, rue Courcouronne, près l'église Saint-Nicolas, à la vente publique aux enchères de quantité d'objets mobiliers.

Il sera vendu:

Plusieurs lits en fer, acajou, noyer et frêne, quatre armoires à glaces, secrétaires, commodes, guéridons en acajou et noyer avec dessus de marbre, huit belles pendules, flambeaux, quantité de fauteuils, canapés et chaises garnies, causeuses, divans, tables de toilette, objets de fantaisie, étagères, jolie collection de dessins et aquarelles encadrés, bonnes couettes, matelas, édredons, rideaux de lits, de croisées et d'alcôves, couvertures, convrepieds, draps, serviettes, etc., bons vins vieux en bouteilles, bouteilles vides, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

VENTE

DE BIENS,

Dépendant de la succession de M^{me} v^e MANDIN, propriétaire à Distré.

Le dimanche 6 décembre 1857, à l'heure de midi,

En la maison de feu M^{me} veuve MANDIN, à Distré,

Il sera procédé, par le ministère de M^e LEROUX, notaire à Saumur, à la vente par adjudication et par parties, de BIENS dépendant de la succession de M^{me} MANDIN, consistant en maisons, jardins, caves, terres labourables, vignes, prés et bois, le tout contenant 22 hectares, situés dans les communes de Distré, Artaignes et Bagneux.

Il sera accordé les plus grandes facilités pour les paiements.

On pourra traiter pour la totalité, avant l'adjudication, en s'adressant à M. FOLLIE, propriétaire à Saumur.

A VENDRE MAISON et JARDIN.

Sur la levée d'Enceinte, ancien Tir au pistolet.

S'adresser à M. BILLES, maître d'armes à l'Ecole. (624)

Etude de M^e POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE,

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES,

LA TERRE DE L'ABBAYE DE MÉRON,

Située au bourg de Méron, à 3 kilom. de Montreuil-Bellay,

Composée de vastes bâtiments de maîtres, cours, servitudes, jardins, bosquets; maison et servitudes de fermiers, dans un ensemble clos de murs, contenant..... 1 H. 08 A. 30 C.

Terres labourables, 1 ^{re} qualité, y attenant.....	59	56	»
Prés naturels..... id.....	6	14	»
Vignes.....	2	87	80

Total.....	69	56	10
Les BOIS DE MÉRON, contenant..... 44 H. 80 A. }	57	»	»
La PIÈCE de LA MALGAGNE, y atten ^t . 12 20 }			

Total..... 126 56 10

Les bois sont très-giboyeux, et renferment beaucoup de faisans. Voir les placards, pour cette dernière partie, dont la vente est fixée au 22 novembre 1857, à Mollay, à la mairie de Saint-Just-sur-Dive, à midi.

S'adresser, pour traiter: A M. BROSSÉ, négociant à Saumur, quai N.-Dame; A M. BERTRAND-PROU, ancien banquier à Chinon; A M^e POYNOT, notaire à Montreuil Bellay;

Et enfin, pour visiter les lieux, à M. RAYNEAU, fermier à Méron.

Entrée en jouissance de suite.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements. (600)

Etude de M^e GABEAU, notaire à Baugé.

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

OU A ÉCHANGER

TROIS FERMES ET TROIS CLOSERIES,

Situées communes de Saint-Martin-d'Arcé et de Cheviré-le-Rouge, en un seul tenant, sur le bord de la route de La Flèche et à deux kilomètres de cette dernière ville.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère dudit M^e GABEAU, le dimanche 22 novembre 1857, à midi précis.

DÉSIGNATION.

La MÉTAIRIE DE LA CHALOPINIÈRE, composée de: bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin, cour, issues et autres dépendances, terres labourables, prés et bois-taillis, contenant..... 45 H. 06 A. 80 C.

La MÉTAIRIE DE L'ESPAGNOLE, composée de vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, verger et terres labourables..... 34 29 30

La MÉTAIRIE DU GAULT, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin et terres labourables, contenant..... 25 35 60

La CLOSERIE DE LA BRUNELLIÈRE, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin et terre labourable, contenant..... 10 23 03

La CLOSERIE DE LA PESSARDIÈRE, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin et terres labourables, le tout d'une superficie de..... 6 98 30

Et la CLOSERIE DE L'ARCERISERIE ou LA CÉRISERIE, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, et terres labourables d'une superficie de..... 5 11 80

Total..... 127 04 83

On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication.

Pour tous renseignements, s'adresser soit audit M^e GABEAU, notaire, soit à M. BRY, propriétaire aux Rosiers. (610)

A VENDRE

1^o Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2^o Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

LA FERME

DU PETIT-TERTRE,

Commune de Saint-Lambert-des-levées, près Saumur, contenant 13 hectares 45 ares 32 centiares. (532)

A VENDRE

566 Chênes, Noyers, Ormeaux, Platanes, Trembles, Châtaigniers, Peupliers et Léards,

Sur la propriété de FOURNEUX, commune de Dampierre.

L'adjudication s'en fera le dimanche 29 novembre 1857, à midi, en l'étude de M^e DUTERME, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE.

Le dimanche 22 novembre 1857, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur, au château de Fourneux, situé commune de Dampierre, à la vente publique aux enchères du mobilier garnissant ledit château.

Il sera vendu:

Bois de lit, couettes, matelas, oreillers, traversins, couvertures, linges, fauteuils et canapés antiques, bergères, ustensiles de cuisine, vaisselle, malles, caisses, tables de toilette, tables de nuit et autres, pendule en albâtre, glaces, commodes et armoires antiques, instruments de musique, chaises de toutes sortes, bouteilles vides, bois d'ouvrage et à brûler, alambic en cuivre, quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Par le ministère de M^{es} DELY et LEPAGE, notaires à Angers,

En la salle de la Mairie de Doué, Le lundi 23 novembre 1857, à midi,

Diverses Coupes de Bois taillis,

Dépendant de la forêt de Brignon, Sise commune de Nueil-sous-Passavant.

S'adresser, pour visiter les coupes, à M. DALENGON, garde du château de Preuil, commune de Nueil, et pour plus amples renseignements aux notaires. (602)

BOIS A VENDRE

En gros ou par lots.

600 AULNES et SAULES, plantés dans les prairies du parc de Verrye, près Saumur.

S'adresser, pour les voir, à la ferme de Verrye, et pour traiter, au sieur MILSONNEAU, de Rou, qui se trouvera sur les lieux, les jeudis et dimanches, à partir du 12 courant. (615)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou en détail,

LE CLOS DE VIGNE DES HAUTS-SENTIERS et de LA GRAVELLE,

Situé au Pont-Fouchard, commune de Bagneux,

Contenant 3 hectares 15 ares 52 centiares.

Ce clos pourra être très-facilement divisé par parcelles, selon le désir des acquéreurs.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur. (611)

A VENDRE

OU A LOUER

Présentement,

MAISON et JARDIN

ET CAVE EN ROC,

Situés à Saumur, rue de la Guenle-du-Loup, avec issue sur la rue du Pres-soir-Saint-Antoine.

S'adresser à M. Félix BONNEMÈRE, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

La Ferme des Nonnes,

Située commune de Villebernier,

Près la rue Beauvoyer, et par extension commune d'Allonnes,

Consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin, terres labourables et prés, d'une contenance de 3 hectares 95 ares, exploitée par le sieur Dolivet.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur, place de la Bilange. (595)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Par suite de licitation entre majeurs,

Le dimanche 29 novembre 1857, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur,

DES

BIENS

Ci-après désignés,

Appartenant à MM. Gustave et Romain VIGER:

1^o Ville de Saumur.

Une maison, rue Royale, n^o 21;

Une maison, rue Royale, n^o 23;

Une maison, magasin, cour et dépendances, rue de l'Abreuvoir, n^o 2;

Une maison et dépendances, rue de l'Abreuvoir, n^o 3;

Un jardin, rue de l'Abreuvoir.

(Ces immeubles seront réunis ou divisés au gré des acquéreurs).

2^o Commune de Saint-Cyr-en-Boury.

Trente-huit ares 50 centiares de vigne, au canton de la Barre.

3^o Commune des Rosiers.

Trois hectares 30 ares de terre labourable et pré, dans la pièce de la Li-gue.

(Cet immeuble pourra être divisé au gré des acquéreurs).

S'adresser audit M^e LE BLAYE, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété. (590)

Etude de M^e COURTOIS, notaire à Brézé.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e COURTOIS, notaire à Brézé,

Le dimanche 22 novembre 1857, à midi,

LES

ARBRES A HAUTES TIGES

De la Terre de Pas-de-Loup, SITUÉE PRÈS BIZAY.

1^o 261 peupliers;

2^o 1 noyer;

3^o 42 ormeaux;

4^o Et 288 chênes.

Le tout divisé par lots, indiqués sur chacun des arbres qui sont numérotés.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, audit M^e COURTOIS, et, pour voir les arbres, à M. VAVASSEUR, garde, à Pas-de-Loup. (617)

A VENDRE

De très-jolis plants de peupliers suisses et d'Italie.

S'adresser à M. GAGNEUX, propriétaire à Presle. (601)

A VENDRE

Un très-beau BILLARD tout neuf.

S'adresser chez M. NANCEUX-MONESTE, rue de la Comédie. (596)

On demande, pour une maison de campagne, un DOMESTIQUE pouvant entrer de suite au service; on désire qu'il connaisse le jardinage, et qu'il ait l'habitude des chevaux. S'adresser au bureau du journal.

DÉPOT de BOIS de CHAUFFAGE

Chez GUYOMARD, près la Croix-Verte, à Saumur. (586)

A CEDER

DE SUITE.

UN MAGASIN DE TAPISSIER MARCHAND DE MEUBLES, Ayant une des meilleures clientelles de la ville.

On resterait quelque temps avec l'acquéreur, s'il le désirait.

Il y aura toute facilité pour les paiements.

S'adresser à M. DROUARD, rue de la Tonnelle. (453)

Saumur, P. GODET, imprimeur.